

Date : 3 mai 2005

**LETTRE OUVERTE À MONSIEUR JEAN-MARC FOURNIER,
MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

Monsieur le ministre,

En mars 2004, le Comité sur les affaires religieuses a fait parvenir à votre prédécesseur un avis. Dans cet avis, le Comité constate que les transformations apportées au système scolaire entre 1997 et 2000 devant favoriser l'émergence d'une école laïque ouverte aux dimensions spirituelles et religieuses n'ont pas changé les orientations de fond de l'enseignement religieux au primaire et au premier cycle secondaire.

Dans cet avis, le Comité invitait le ministre de l'Éducation à se prononcer publiquement, dans un *document d'orientation*, sur les conditions de mise en place d'un parcours commun en éducation à la religion et à la formation à l'éthique dans le système scolaire québécois.

Votre ministère n'a pas, à notre connaissance, produit ce document. Or, le clergé catholique a déjà entamé ses démarches pour obliger le Gouvernement du Québec à reconduire encore une fois la honteuse clause nonobstant pour s'assurer un monopole sur l'enseignement religieux à l'école pour un autre cinq ans. Dans un État démocratique comme le Québec, lié par sa Charte des droits et libertés de la personne, un tel monopole est injuste, immoral et antidémocratique.

Votre silence devant cet important enjeu éducatif sur lequel le Gouvernement libéral doit se prononcer avant le 30 juin 2005 nous inquiète. Nous vous demandons, monsieur le ministre, d'annoncer publiquement dans les plus brefs délais possible, la position de votre gouvernement. Sinon, nous devons assumer que votre gouvernement entend céder, comme naguère le Parti québécois, au lobby catholique.

Dans ce cas, le Mouvement Humanisation se verra dans l'obligation de rappeler à votre Gouvernement et spécialement au ministre de l'Éducation, leur responsabilité à l'endroit de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Il est impensable qu'un État, supposément libéral, laïque et pluraliste, cautionne un enseignement religieux qui l'oblige à contourner, par pur électoralisme, sa propre Charte qui le lie légalement.

Soyez assuré, monsieur le ministre, que le Mouvement Humanisation appuiera toute décision de votre gouvernement qui mettra fin à cette injustice dans notre système d'éducation.

Veillez accepter, monsieur le ministre, nos sentiments les plus respectueux.

Gaston Marcotte, président
Mouvement Humanisation

Gaston Marcotte
C.P 9155
Sainte-Foy, Québec
G1V 4B1
Tél.: (418) 658-4862

gaston.marcotte@mouvementhumanisation.org

C.P. 9155, Sainte-Foy (Québec), G1V 4B1

Téléphone : (418) 658-4862 / Courriel : info@mouvementhumanisation.org